

L I B E R I A

José Jorge ROGRIGUES

Juín 1979

LE DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

DU LIBERIA DE 1974

A - INTRODUCTION

Le Deuxième Recensement Général de la Population et le Premier Recensement de l'Habitat ont eu lieu simultanément du 1er au 3 Février 1974. A cette époque le Libéria comptait 1.503.368 habitants.

Les activités démographiques réalisées dans le pays jusqu'à ce jour comprennent le Premier Recensement de 1962, l'enquête E.R.A.D. de 1969-1972,⁽¹⁾ et l'enquête à passages répétés qui est en cours.

L'estimation des effectifs globaux n'était pas un des objectifs prioritaires de l'enquête de 1969-1972; on ne dispose que des résultats des deux recensements.

Recensement de 1962	1.016.443 habitants
Recensement de 1974	1.503.368 habitants

(1) Estimation du rythme d'accroissement démographique.

En anglais: PGS (Population Growth Survey)

Le taux d'accroissement naturel intercensitaire est de 3,3 %, indice qui se situe à l'intérieur de l'intervalle de confiance proposé par l'enquête.

On doit cependant remarquer que si les résultats de 1962 sont donnés tels quels, ceux de 1974 ont été ajustés en fonction de l'erreur de couverture (11 %) estimée par l'enquête d'évaluation qui a suivi le dénombrement.

Le Gouvernement libérien a considéré la réalisation du recensement de 1974 comme un préalable nécessaire à la détermination des besoins socio-économiques de la population de façon à orienter la politique de développement national relancée au début des années 70.

Les objectifs principaux du recensement ont été définis en six points:

- i - déterminer les effectifs et la distribution spatiale de la population,
- ii - déterminer les caractéristiques socio-économiques de la population,
- iii - indiquer les changements survenus depuis le dernier recensement,
- iv - évaluer les changements qualitatifs par rapport aux caractéristiques socio-économiques retenues,
- v - présenter une vue générale des conditions de vie et d'habitat dans le pays,
- vi - collecter les informations nécessaires à la détermination des niveaux de la fécondité et de la mortalité et à la compréhension des mouvements migratoires et des structures d'urbanisation.

Au vu des résultats et des rapports méthodologiques déjà publiés, on peut considérer que dans l'ensemble ces objectifs ont été atteints. Cependant les variables concernant la fécondité, les migrations et l'activité économique ont souffert de biais provenant aussi bien de la part des agents recenseurs que des recensés. Leur analyse reste significative, si faite à la lumière des rapports mentionnés.

Le Libéria a bénéficié dans le cadre du Programme Africain de Recensements d'une aide financière et technique substantielle du Fond des Nations Unies pour les Activités en Matière de Population (FNUAP). Les experts internationaux ont pris une part active dans la conception de la méthodologie de l'opération et dans le traitement informatique des données.

BASE LEGALE

La procédure suivie a permis d'éviter les longs délais, constatés dans d'autres pays. Ces délais sont inévitables quand il s'agit de préparer une loi spéciale sur le recensement et de la faire approuver par le Parlement.

En effet, conformément à l'habitude établie dans les pays africains anglophones, la réalisation d'un recensement n'a besoin que d'une Proclamation Présidentielle et d'une Ordonnance (Exécution Notice). Ces deux textes ont été publiés le 15 Octobre 1973.

Cette procédure simplifiée est justifiée par le fait que la Constitution prévoit, dans son Chapitre II, Septième Section, un recensement de la population tous les 10 ans. La loi sur les statistiques (Statistics Law) du 2 Mars 1961, Section 24, établit le cadre général du recensement et définit les fonctions et les pouvoirs du service public désigné pour l'exécution. Le mandat du Ministère de la Planification l'autorise à collecter les données du recensement.

Pour faire jouer ce dispositif légal, l'initiative appartient au Ministre de la Planification. Ainsi dans une lettre de Janvier 1972, le Ministre a demandé au Président de la République l'autorisation de faire le recensement. Cette demande a été approuvée par la Directive N° M/802/72 du 16 Mars 1972. Finalement la Proclamation Présidentielle a établi les objectifs du recensement, créé et fixé les attributions des Comités de soutien. De son côté, l'Ordonnance (Executive Notice) donne à connaître le programme des opérations et sollicite la coopération des autorités administratives.

B - ORGANISATION ET EXECUTION DU RECENSEMENT

1 - Description de l'organisation

Calendrier des principales activités du Recensement

Décision de réaliser le Recensement	12 Janvier 1972
Recensement-Pilote	Février 1972
Campagne cartographique	Juin 1972 - Décembre 1973
Planification des activités	Mars 1973 - Décembre 1973
Découpage cartographique	6 Octobre 1973
Proclamation présidentielle	15 Octobre 1973
Rédaction et impression des questionnaires et des manuels	Novembre 1973
Campagne publicitaire	Octobre 73- Février 1974
Diffusion des instructions administratives	Décembre 1973
Formation des Inspecteurs et des Superviseurs de District	5 Nov.1973- 15 Nov. 1973
Distribution du matériel	16-30 Novembre 1973
Recrutement et formation des Superviseurs de terrain	1-20 Décembre 1973 21-31 Décembre 1973
Installation des Superviseurs et recrutement des agents	2-15 Janvier 1974
Formation des agents	16-22 Janvier 1974
Installation des agents et reconnaissance des zones de dénombrement	23-31 Janvier 1974
Dénombrement	1er Février 1974
Enquête de contrôle	15 Février 1974
Annonce des résultats provisoires	Juin 1974

1.1 - Les institutions du recensement

1.1.a - Comités de Soutien

Afin de mobiliser et coordonner tous les appuis dont les différentes opérations du recensement pourraient avoir besoin, le Gouvernement a mis sous la responsabilité du Ministre de la Planification et des Affaires Economiques, nommé Commissaire du Recensement, un Comité National du Recensement (C.N.R.) et un Comité de l'Information (C.I.).

Le Comité National était composé par des représentants des différents ministères, de l'Université, de la Chambre de Commerce, des Organisations Internationales (PNUD et USAID) et des Sociétés Privées. Le Comité était représenté dans chacune des divisions politico-administratives du pays par des Assemblées du Recensement présidées par les responsables de ces divisions et composées par des fonctionnaires et des notables.

Ce dispositif s'est révélé efficace et a contribué à la bonne marche des opérations. A l'image des services publics, les entreprises privées représentées dans le Comité ont libéré temporairement leur employés et leur matériel pour les affecter au travail de terrain.

Le Comité d'Information chargé de sensibiliser l'opinion publique à l'importance que le recensement revêtait pour le pays, était constitué par les représentants des ministères de l'Information, de l'Education, et par les représentants des stations de Radio, de la Presse, des Unions Syndicales et des Eglises. De nombreuses sociétés privées ont contribué aux frais et à la diffusion de la publicité.

1.1.b - Bureau du Recensement

Les responsabilités opérationnelles et techniques étaient de la compétence du Bureau des Affaires Economiques et des Statistiques qui dépendait du Ministère de la Planification. Le service qui employait 58 fonctionnaires était dirigé par le Commissaire-Adjoint du Recensement directement responsable devant son Ministre lui-même nommé Commissaire

du Recensement. L'organisation du Bureau comprenait les services suivants: Division des Méthodes et de la Statistique, de l'Informatique, de la Cartographie, des opérations de terrain, de la gestion et des finances, des transports et des communications, de la production des documents et des contrôles. (voir l'organigramme ci-joint).

1.2 - Organisation spatiale

Les Contés (9) et les Territoires (5) constituent les 14 principales divisions politico-administratives. Ces unités sont sous-divisées en 54 Districts qui eux-mêmes englobent 108 "clans" ou "townships". Chacune de ces divisions était composée de districts de recensement qui eux-mêmes agrégeaient les zones de dénombrement. Chaque unité administrative était couverte par les assemblées émanant du Comité du Recensement. Par contre les unités opérationnelles étaient du ressort du personnel technique du Bureau du Recensement. Les districts du recensement étaient groupés en 3 grandes régions.

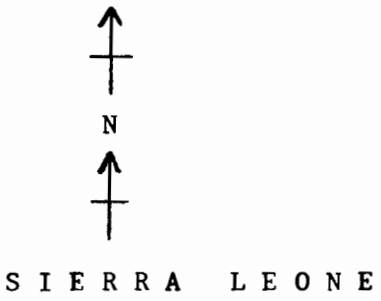
1.3 - Organisation du personnel de terrain

A la différence du recensement de 1962, celui de 1974 a été largement décentralisé. Un coordonnateur des opérations de terrain assurait l'homogénéité et la progression simultanée des travaux dans les 3 régions opérationnelles qui couvraient le pays.

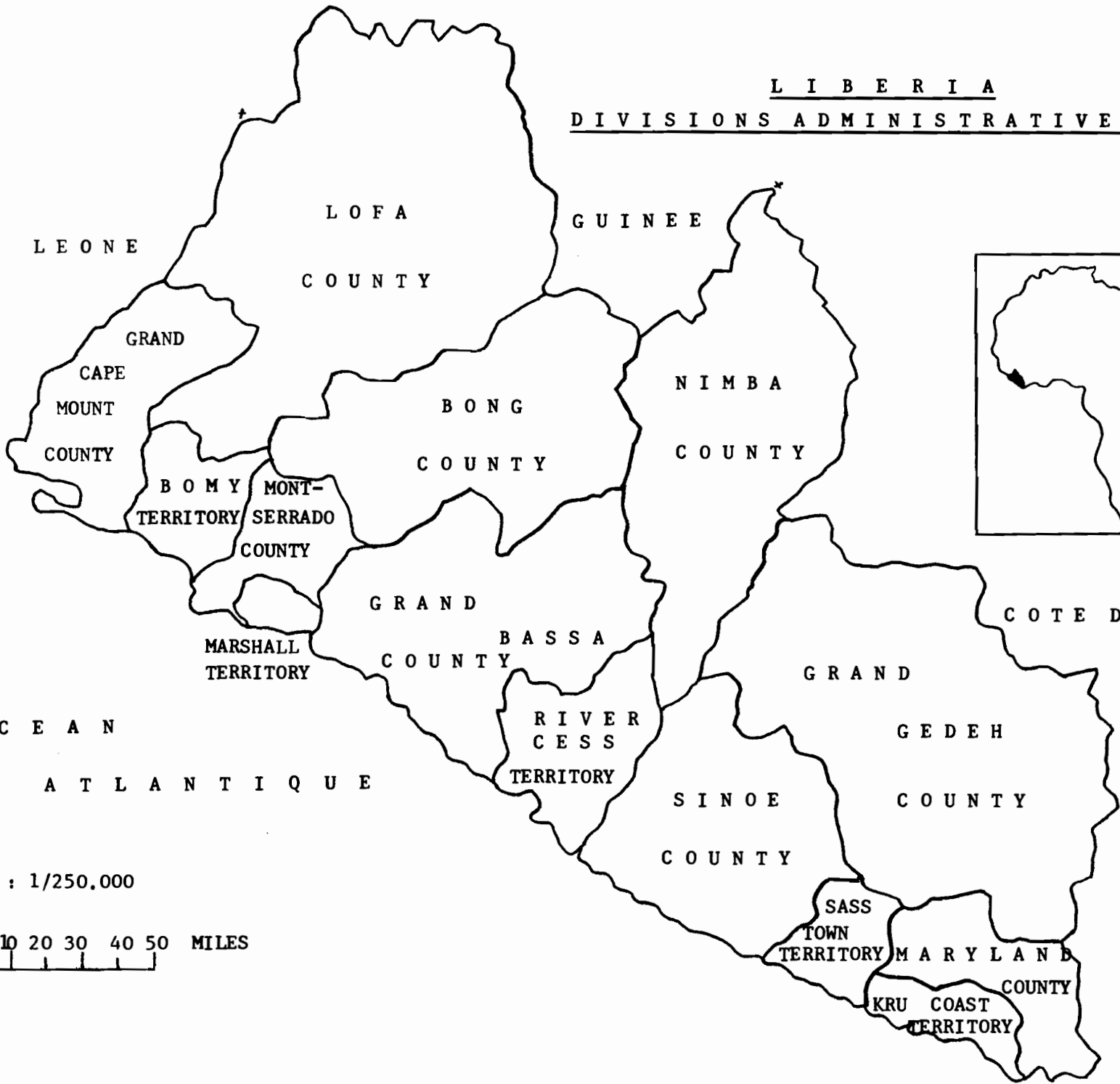
A l'intérieur de chaque région, les zones de dénombrement étaient groupées en districts de recensement. Chaque région était sous la responsabilité d'un Administrateur qui, conjointement avec ses Inspecteurs, assurait l'appui logistique et la qualité technique des opérations. Les Superviseurs de district effectuaient les contrôles techniques et avaient sous leur responsabilité le personnel qui conduisait le dénombrement, soit les superviseurs de terrain et les agents recenseurs.

1.4 - Coût

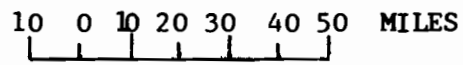
Bien que les apports du secteur privé n'aient pas été chiffrés, à la fin de 1977, les dépenses de la part du Gouvernement et des Nations Unies s'élevaient à 1,1 million de U.S. dollars. Le coût moyen minimum par habitant, publication des résultats comprise, est de 0,73 dollars.



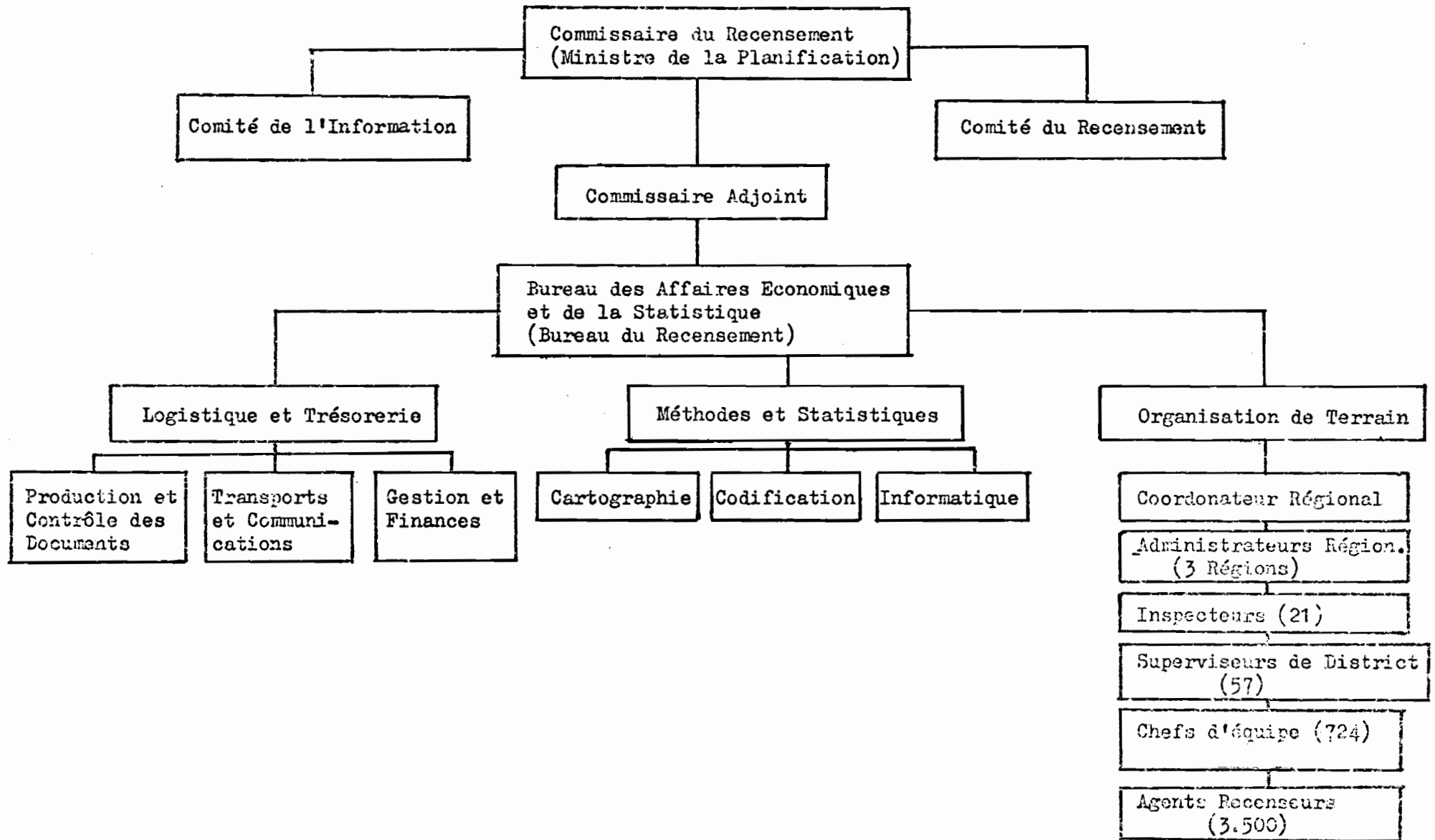
L I B E R I A
D I V I S I O N S A D M I N I S T R A T I V E S



ECHELLE : 1/250.000



ORGANIGRAMME



2 - RECENSEMENT PILOTE

Le recensement pilote a eu lieu pendant le mois de Février 1972 dans la région du Upper Lofa. Cette région a été choisie parce qu'elle faisait l'objet d'un plan de développement rural. Les objectifs du recensement pilote se sont limités à tester le questionnaire et à mettre à l'épreuve les futurs cadres responsables des opérations sur le terrain. A part les effectifs globaux de la région, l'opération n'a donné lieu à aucun autre résultat. C'est à l'issue du recensement pilote qu'il a été décidé de décentraliser l'organisation matérielle et technique du futur recensement.

3 - CHAMP DU RECENSEMENT

Le recensement a été exhaustif et simultané. Il a pris en considération les individus sur le territoire selon leur résidence habituelle, ce qui inclut naturellement ceux qui sont temporairement absents. Il s'agit donc d'une population de jure. La date de référence retenue était le 1er février 1974 à 0 heure. La période d'absence ou de séjour portait sur deux mois.

Certaines catégories de population, représentant cependant une faible proportion, n'ont pas été considérées. Tels les visiteurs ayant une résidence permanente hors du pays; les étrangers séjournant moins de deux mois, le personnel diplomatique étranger, les libériens émigrés depuis plus de deux mois; et tout résident absent dans un ménage collectif pour plus de deux mois.

4. - CARTOGRAPHIE

La campagne cartographique qui a eu lieu entre Juin 1972 et Décembre 1973, a été conduite selon le plan de travail suivant:

1. - inventorier les cartes disponibles;
2. - contrôler ces cartes sur le terrain et les mettre à jour;
3. - dresser la liste des sites habités pour confectionner leur répertoire et dresser la liste des codes géographiques;
4. - dénombrer en milieu rural les cases et les habitations;

5. - découper le territoire national en zones de dénombrement (contenant entre 300 à 600 personnes), elles-mêmes groupées en districts de recensement. Ce découpage respectait les limites des plus petites unités administratives de façon à assurer l'exploitation des résultats selon tous les niveaux régionaux; et
6. - reproduire les cartes et les distribuer au personnel de terrain.

Le travail a été rendu difficile par des contraintes telles que: couverture cartographique déficiente pour quelques zones du pays; qualité insuffisante des listes des localités provenant du recensement de 1962; manque de facilités de transport pour atteindre les zones d'accès difficile, manque de précision dans les frontières des divisions administratives.

5. - EXECUTION DU RECENSEMENT

5.1 - Recrutement et formation du personnel de terrain

Les opérations ont nécessité la collaboration de quelque 4.364 personnes se répartissant ainsi : 58 fonctionnaires travaillant à Monrovia, 1 coordinateur, 3 administrateurs régionaux, 21 inspecteurs, 57 superviseurs, 724 chefs d'équipe et 3.500 agents recenseurs.

Les postes d'inspecteurs et superviseurs ont été assurés soit par des fonctionnaires qui avaient participé au recensement de 1962 ou à l'enquête démographique, soit par des diplômés de l'enseignement secondaire, soit par des étudiants de l'université.

Un manuel a été préparé à leur intention. Leur formation a duré 10 jours et a été dispensée par les cadres supérieurs de la statistique et par l'expert des Nations Unies. Les candidats ont été sélectionnés à la fin des cours par un examen qui comportait des épreuves théoriques et pratiques.

Pendant les mois de Décembre et Janvier, ce personnel a été installé dans leurs régions de travail où ils ont à leur tour recruté et formé pendant 10 jours les chefs d'équipe et les agents recenseurs. Ceux-ci ont été initiés aux procédures du dénombrement, aux concepts et définitions utilisés, à la façon de poser les questions et de les traduire dans les langues locales, à la lecture et au perfectionnement des cartes.

5.2 - Methode de dénombrement

Bien que le recensement se soit étendu jusqu'au 15 Février, 90 % de la population a été recensée pendant le week-end du 1er au 3 Février.

Chaque personne a fait l'objet d'un entretien individuel sur le lieu de sa résidence habituelle. Les questionnaires ont été remplis par les enquêteurs.

L'opération a été menée par 3.500 agents distribués en groupes de 5 personnes contrôlées par un chef d'équipe. A chaque équipe était attribuée une zone de dénombrement comprenant de 300 à 600 personnes. Ces zones étaient regroupées en districts de recensement. Le superviseur de district contrôlait le travail des équipes sous sa responsabilité et son travail était vérifié par l'inspecteur du Comité ou du Territoire. L'ensemble des superviseurs des 14 divisions politico-administratives était réparti selon trois régions opérationnelles, chacune sous le contrôle d'un inspecteur régional. - Finalement tout le dispositif de terrain était coiffé par un administrateur des régions, lui-même sous l'autorité du commissaire adjoint du Recensement.

Une procédure d'échantillonnage a été prévue pour surveiller le travail des agents. Chaque chef d'équipe devait retourner sur le terrain pour réinterroger les ménages dont le dernier chiffre de l'identification coïncidait avec le dernier chiffre de son âge. Ainsi, quel qu'un qui avait 27 ans devait contrôler les ménages numérotés : 007, 017, 027, 037, 047 et 057, soit six ménages par zone de dénombrement. Le contrôle se limitait à un inventaire de tous les membres du ménage comportant leurs nom, âge, et sexe. Le superviseur de district ne pouvait payer son personnel qu'une fois établi le sérieux de ces contrôles.

Ce genre de procédure avait en principe été adopté non seulement pour assurer la qualité du dénombrement, mais aussi pour pouvoir obtenir une estimation de la couverture selon les zones concernées. Cette dernière éventualité a été mise de côté devant les difficultés rencontrées dans la comparaison des variables.

Le dénombrement a été précédé par une phase de reconnaissance des zones attribuées à chaque équipe. Les agents, en compagnie de leurs responsables, ont amélioré ou dressé de nouvelles cartes en situant, par rapport à des limites bien définies, tous les sites habités qu'ils ont pu trouver ou dont ils avaient connaissance. Ils ont tracé systématiquement, en les numérotant et en les fléchant, les sentiers, pistes, routes, rivières, etc. Ce travail a permis de tracer un itinéraire à suivre pendant le dénombrement, d'avoir une idée sur les temps de déplacement et de mettre au point un calendrier. Cette procédure a été appliquée aussi dans les zones urbaines par rapport à l'îlot.

Pendant le dénombrement, l'agent avait des instructions pour couvrir toute sa zone en cherchant tous les sites habités et en leur attribuant un numéro selon l'itinéraire pré-établi. Dans chaque habitation il interrogeait le chef du ménage sur le nombre de résidents et procédait à leur recensement en les interviewant individuellement.

Les formulaires utilisés par les agents ont joué un rôle important dans la bonne conduite du dénombrement. Chaque agent devait remplir 7 documents de base:

PH - 1 : Liste des habitations et des ménages. Cela constituait un aide-mémoire pour faire la différence entre les ménages recensés et ceux qui, étant absents, devaient faire l'objet d'une nouvelle visite des enquêteurs.

PH - 2 : Itinéraire de l'agent, qui résumait l'identification de la zone de dénombrement, les noms des localités, l'ordre de visite, le nombre de maisons et pour le secteur rural, le nom du chef coutumier et le calendrier du dénombrement.

PH 3 à PH 6: comprenait les questionnaires concernant soit la population, soit l'habitat.

PH - 7 : concernait certaines catégories de population. Les individus sans résidence fixe, ceux faisant partie des ménages collectifs. Leur différence avec le questionnaire principal résidait dans l'absence d'informations sur l'habitat et le lien de parenté.

5.3 - Information et sensibilisation

Le Comité d'information a essentiellement orienté son activité vers les zones rurales où le faible taux d'alphabétisation exigeait une publicité orale et graphique. Les assemblées de notables ont beaucoup aidé à sensibiliser les futurs recensés aux bénéfices qu'ils pourraient retirer d'un recensement bien fait. La radio, qui avait déjà une large audience, et la télévision dont la portée était assez restreinte, ont diffusé des émissions en langues locales sur le recensement. La presse écrite, bien que ne touchant qu'une partie de la population, a beaucoup contribué en milieu urbain à divulguer les objectifs de l'opération.

Le Président de la République, en plus de sa proclamation où il demandait la collaboration de chaque citoyen, a, à chaque fois que l'occasion se présentait, souligné l'importance de l'événement. Finalement, le jour du recensement a été déclaré jour férié.

6. - EXPLOITATION

6.1 - Organisation et personnel employé

Un Service de Gestion et Archivage assurait la gestion des documents selon les différentes opérations de contrôle, la codification et la saisie. Quatre fonctionnaires administratifs étaient chargés de consigner les différentes entrées et sorties des dossiers et le genre d'opération par laquelle les données étaient passées. A tout moment, on disposait de la situation exacte de toute zone de dénombrement dans la chaîne du traitement des données.

Deux superviseurs et 25 codificateurs ont travaillé dans l'atelier de chiffrage. L'atelier de saisie employait 13 perfo-vérificateurs sous la surveillance d'un cadre. Le traitement informatique a utilisé les services d'un cadre responsable, de l'analyste, expert des Nations Unies, et de deux programmeurs.

Les codificateurs ont été choisis parmi les fonctionnaires du Bureau Central et les meilleurs agents recenseurs. Leur formation a duré 10 Jours. Les opérateurs recrutés parmi les mêmes catégories de personnel ont d'abord passé un test d'aptitude. Ensuite on les a initiés aux rudiments de la dactylographie pour améliorer leur vitesse de saisie. En fin de stage, les plus aptes ont été sélectionnés par voie d'examen.

6.2. - Nettoyage des données

Le traitement des données préalable à l'exploitation des résultats a d'abord commencé par des opérations manuelles, suivies de contrôles informatiques. Les contrôles manuels à la charge de la Division de la Population se sont poursuivis jusqu'à la phase de la perforation-vérification. Au-delà le programme d'exploitation prévoyait des corrections automatiques pour pallier les anomalies détectées dans la cohérence interne des données. Seulement en cas de strict besoin on revenait à de nouveaux contrôles manuels.

Compte tenu de la rapidité du dénombrement, les vérifications systématiques des questionnaires ont eu lieu une fois arrivés au Bureau Central. Les premiers contrôles ont concerné le nombre et la couverture complète des zones de dénombrement et l'attribution d'un identifiant à chaque zone, ménage et individu, à l'aide d'un code géographique puisé dans le Répertoire des localités mis au point pendant la campagne cartographique. Avant la codification, chaque questionnaire a fait l'objet de deux opérations successives: d'abord vérifier si chaque variable était correctement ou complètement notée, ensuite vérifier la cohérence entre variables. La codification s'est faite directement sur les questionnaires pour les réponses qui n'étaient pas précodées.

6.3. - Perforation et vérification

Les données sur la population ont été saisies indépendamment de celles concernant l'habitat. Une fois la formation accomplie, chaque employé était contrôlé à 100 %. Si les erreurs constatées ne dépassaient pas 1 %, la vérification se poursuivait sur la base d'un échantillon au dixième. Si au contraire l'opérateur ne fournissait pas une qualité suffisante, les contrôles effectifs se poursuivaient. En désespoir de

cause, l'opérateur défaillant suivait un supplément de formation ou était invité dans un autre service. La production de chaque opérateur était répartie en groupes de 10 dossiers. Chaque groupe était entièrement rejeté et toutes les cartes vérifiées si le contrôle révélait un taux d'erreurs supérieur à 2%. Des barèmes ont été calculés pour suivre le rendement de la production des opérateurs.

La dernière phase du traitement des données se faisait à l'aide de l'ordinateur. Le matériel informatique employé était composé d'une machine IBM système 3/modèle 10 dotée d'une mémoire de 48-K; de deux unités d'enregistrement 7310 et 7311; de deux disques de type 5444 et 5445; et d'une imprimante pouvant sortir 1.100 lignes par minute. Le logiciel employé Cocents (ancien) a été fourni par le Census Bureau of the U.S.

Un premier stade de contrôle concernait les erreurs d'effectifs, les lacunes ou déplacements dans la saisie, les identifications erronées et la vérification des codes. Si une ou plusieurs de ces erreurs étaient constatées, on recourrait à des confrontations avec les dossiers. Après ces premiers contrôles, la cohérence des données était menée jusqu'à un stade plus avancé que celle obtenue par les compilations manuelles. Un programme de corrections automatiques a été mis au point pour éviter le recours constant aux sources. A la fin de l'opération, on a estimé que la marge d'erreur était en dessous de 5 % acceptables; ceci pour n'importe quelle distribution géographique.

6.4. - Stockage des données et des résultats

Les données aussi bien brutes que corrigées se trouvent préservées dans des bandes magnétiques. Aussi les données concernant l'échantillon au dixième ont été enregistrées et conservées. Les résultats de cette exploitation se sont révélés assez cohérents avec ceux provenant de l'exploitation exhaustive. Les bandes contenant les données de l'échantillon sont à la disposition des chercheurs. Par ailleurs, les résultats concernant les caractéristiques socio-économiques et démographiques ont été résumés dans des bandes. Ces résultats sont disponibles à partir de la plus petite division territoriale, municipalités comprises pour les secteurs urbain et rural. A partir de ces enregistrements, il est possible d'obtenir les résultats de n'importe quel des 34 tableaux prévus.

C - QUESTIONNAIRE

1. Présentation

On a imprimé sur une première feuille les questionnaires concernant la population et l'habitat (voir annexe). L'application du questionnaire habitat suivait un schéma d'échantillonnage. En effet, les agents avaient des instructions pour collecter les données sur l'habitat à raison d'un questionnaire sur cinq. Comme on peut le voir dans l'exemplaire reproduit, les variables se présentent en colonne; les lignes correspondant à autant de membres du ménage. Après le 10ème individu, les agents passaient à une autre feuille en prenant soin de reporter la même identification. Dans le cas de plusieurs constructions, il était prévu de suivre le même procédé. A l'exception de la question sur la situation dans la profession, toutes les questions étaient fermées. La grille de codification a été intégrée au questionnaire et une bonne partie des variables étaient précodées.

2. Concepts et définitions

On donne ci-dessous une liste des principaux concepts et définitions qui ont servi à collecter l'information:

Ménage: correspond à la définition courante en Afrique, dont on donne une définition abrégée: toutes les personnes vivant ensemble et partageant leurs repas. La distinction entre ménage et famille est aussi classique.

Résidents habituels: sont les membres habituels du ménage qui vivent dans la ou les maisons du ménage, qui sont temporairement absents (moins de 2 mois); qui sont temporairement hospitalisés; qui sont en vie le 1er Février, mais décédés pendant la période censitaire; font aussi partie de cette catégorie les nouveaux nés et leurs mères qui peuvent être encore à la maternité. Sont encore considérés résidents habituels les personnes qui vivent dans le ménage depuis plus de 2 mois. Les membres du ménage qui n'ont pas été recensés sur les lieux du dénombrement étaient les suivants:

- i - les visiteurs ayant une résidence ailleurs
- ii - les étrangers séjournant moins de 2 mois dans le pays,
- iii - le personnel diplomatique,
- iv - les Libériens travaillant à l'étranger pour une période supérieure à 2 mois,

v - les anciens membres du ménage vivant dans une institution depuis plus de 2 mois.

Ménages collectifs (group-quarters): leur définition est classique.

Divisions administratives: En 1974, le pays était divisé en 14 régions principales, Contés ou Territoires, eux-mêmes sousdivisés en 54 Districts. Les Clans et les "Townships" constituent la plus petite division à l'intérieur du district. On comptait 396 clans et 46 "Townships".

Localité: est en général un site habité ayant un nom. Ainsi les quartiers d'une ville ou d'un village ayant un nom distinct, ont été considérés comme autant de localités. On a trouvé quelque 16.000 localités.

Urbain et Rural: On a conservé les mêmes définitions qu'en 1962.

Le seuil pour établir la distinction a été établi à 2.000 habitants. On remarque quelques exceptions selon les équipements sociaux dont une localité peut disposer ou non.

Age: L'âge a été enregistré en années révolues. Dans le cas où l'année de naissance n'était pas connue, les agents ont estimé l'âge selon un calendrier historique des événements locaux, nationaux ou internationaux. On remarque qu'il n'y a pas d'âges inconnus parmi les résultats. Si on ne pouvait pas situer l'âge d'un individu par rapport au calendrier, alors les agents adoptaient la classification suivante: moins d'un an, si l'enfant ne marchait pas encore; entre un et cinq ans, si l'enfant n'était pas encore assigné aux corvées d'eau, l'âge intermédiaire était de 3 ans; entre six et quinze ans, avec un âge intermédiaire de 11 ans: les individus étaient situés dans la partie inférieure s'ils étaient capables de faire quelques travaux ménagers ou fréquentaient l'école primaire, ou situés après 11 ans s'ils n'étaient pas complètement pubères. Les adultes étaient distribués selon les groupes entre 16 et 60 ans avec un âge médian de 38 ans. Les inactifs de plus de 60 ans ont été distribués autour d'un âge intermédiaire de 70 ans. - Pour les femmes en âge de procréer, les âges ont été distribués autour de 31 ans. Pour celles de plus de 45 ans, l'âge intermédiaire a été fixé à 53 ans.

Liens de parenté dans le ménage: ils ont été déterminés par rapport au chef de ménage. Quand une deuxième épouse constituait un ménage à part, elle était considérée en tant que chef de ménage. Pour la population vivant dans les ménages collectifs, les liens étaient définis selon qu'il

s'agissait de patients, prisonniers, etc.

Au-delà de la parenté de la famille nucléaire, les liens ont été distribués selon les groupes: "autres parents", "serviteurs", et "sans lien".

Situation matrimoniale: on trouve quatre groupes: jamais mariés, mariés, divorcés/séparés et veufs. En ce qui concerne les divorcés, ils incluaient les personnes divorcées selon la loi ou selon les coutumes traditionnelles. Les séparés étaient aussi considérés au sens large du mot. Cependant, il n'y avait pas d'instructions pour pouvoir distinguer entre une séparation non-légale et un divorce coutumier. Les personnes présentant les caractéristiques de plusieurs états, divorcés par rapport à une épouse, et veufs par rapport à une autre, étaient enregistrées selon l'événement le plus récent.

Lieu de naissance: cette information constitue une indication globale sur le mouvement de la population pendant une période indéterminée.

Durée de résidence: a été mesurée en années au niveau du Conté. La codification adoptée a créé quelques confusions avec l'âge, car pour les personnes vivant dans le Conté depuis moins d'un an, on a attribué le code "00", pour celles ayant toujours vécu dans le Conté, indépendamment de leur âge, on a utilisé le code "25", et pour les autres qui avaient déménagé vers le Conté où elles avaient été recensées, on leur a attribué le code correspondant au nombre d'années de résidence.

Citoyenneté: considérait le statut de la personne à l'époque du recensement.

Ethnie: on a retenu les 18 plus importants groupes ethniques. On y a intégré les personnes nées dans le pays ou à l'étranger, mais qui se disaient appartenir à un de ces groupes. Par contre, si un individu même libérien était d'ascendance étrangère, et se considérait comme n'appartenant à aucun groupe proposé, il était enregistré comme n'ayant aucune filiation ethnique.

Aptitude à lire et à écrire: a été considérée par rapport à la langue anglaise. Le fait de savoir parler anglais n'était pas suffisant pour être enregistré en tant que lettré. Ainsi la question s'adressait aux individus âgés de 5 ans et plus. On doit remarquer que tout individu âgé de moins de 5 ans a été comptabilisé en tant qu'illettré.

Fréquentation scolaire: cette question était destinée aux individus âgés de plus de 5 ans, fréquentant à temps complet ou non une école permanente qu'elle soit laïque ou religieuse, privée ou publique.

Niveau d'instruction : on prenait en considération le diplôme du plus haut degré obtenu qui cependant pouvait correspondre à un nombre d'années inférieur à celui de la fréquentation scolaire. Les réponses à cette question ont été comparées à l'âge de l'individu pour vérifier la vraisemblance de l'information obtenue pendant le dénombrement.

Nombre d'enfants: question posée à toutes les femmes âgées de plus de 10 ans sans prendre en considération leur situation matrimoniale. On a comptabilisé le nombre d'enfants qui étaient à la maison, absents, et décédés. On a ainsi déduit le nombre d'enfants encore vivants. En confrontant les réponses obtenues avec l'âge de la femme, on a pu vérifier la fiabilité des données pendant le dénombrement.

Enfants nés vivants pendant l'année écoulée: cette question a été posée dans les mêmes conditions que la précédente.

Activité économique: question destinée à tous les individus âgés de 10 ans et plus. La période de référence pour diviser la population entre actifs et inactifs concernait les 12 derniers mois. Parmi les inactifs, on trouve les ménagères, les étudiants, les retraités et autres. Pour les actifs qui pourraient avoir été payés en nature ou en espèces, on les a considérés comme des aides familiaux.

Principale occupation: a été mise en rapport avec la durée pendant laquelle on a exercé une occupation dans les 12 derniers mois.

Commerce ou Industrie: cette question ouverte a été posée à tous les individus âgés de plus de 10 ans. Si l'établissement avait plus d'une activité productrice, on retenait l'activité principale.

Statut dans la profession: les individus ont été distribués selon 4 catégories:

- i - Employé: inclut toute personne qui recevait une quelconque retribution. Dans le cas de paiement en nature (gîte et couvert), il fallait que l'individu n'ait aucun lien de parenté avec le chef de ménage.
- ii - Employeur: si un individu possédait son propre commerce ou le partageait en société et avait des employés à sa charge.

- iii - Indépendants (self-employed): si un individu travaillait à son compte, possédant ou non une boutique et n'avait personne à son service. Un paysan qui labourait son champ sans louer les services de quelqu'un était considéré self-employed.
- iv - Aides familiaux: un individu travaillant pour un parent, membre du ménage et qui, en échange, était payé seulement en nature.

D - TABULATION ET PUBLICATIONS

1. Tabulation

Le nombre de tableaux s'élève à 34 et tous sont prévus pour l'ensemble du pays, régions et selon les secteurs urbains et ruraux. Bien que leur qualité soit en général très bonne, les statistiques concernant les migrations et la fécondité doivent être considérées avec prudence.

LISTE DES TABLEAUX. RECENSEMENT DE 1974. LIBERIA

- 1 - Population totale par sexe selon les Contés et les Territoires.
- 2 - Nombre de localités par taille, population et sexe,
- 3 - Population par année d'âge et sexe,
- 4 - Personnes nées au Libéria et nées ailleurs par âge et sexe,
- 5 - Lieu de naissance des personnes nées au Libéria selon le lieu de résidence, l'âge et le sexe,
- 6 - Population née à l'étranger par nationalités, lieu de naissance et sexe,
- 7 - Répartition de la population selon la nationalité, par âge et sexe,
- 8 - Durée de résidence dans le Conté ou Territoire de dénombrement par âge et par sexe,
- 9 - Etat matrimonial de la population de 10 ans et plus selon l'âge et le sexe,
- 10 - Nombre de ménages et population par taille de ménage,
- 11.1.- Nombre d'unités d'habitation selon le nombre d'habitants,
- 11.2.- Répartition des unités d'habitation selon le nombre de ménages,
- 12 - Population des ménages collectifs par type de ménage et sexe,
- 13 - Liens de parenté avec le chef de ménage par âge et sexe,
- 14 - Répartition de la population selon l'ethnie par âge et sexe,

- 15 - Fréquentation scolaire de la population de 5 ans et plus par année d'âge et sexe,
- 16 - Niveau d'instruction atteint pendant l'enseignement primaire pour les 5 ans et plus par année d'âge et sexe,
- 17 - Niveau d'instruction atteint dans le secondaire et supérieur pour les 5 ans et plus par année d'âge et sexe,
- 18 - Population lettrée et illettrée par âge et sexe,
- 19 - Nombre d'enfants nés vivants par femme âgée de 15 ans et plus selon l'âge de la femme,
- 20 - Nombre d'enfants survivants par femme âgée de 15 ans et plus selon l'âge de la femme,
- 21 - Nombre de naissances entre le 1er Février 1973 et le 1er Février 1974 et taux de natalité par âge;

2. Publications

Un volume contenant les résultats provisoires a été publié en Décembre 1975. Ces résultats proviennent d'un échantillon au dixième stratifié selon les groupes d'âge quinquennaux, le sexe, et l'activité. Les résultats globaux définitifs selon les divisions administratives ont été publiés en Septembre 1976.

Trois publications contenant des résultats détaillés selon la tabulation prévue sont sous presse:

- 1974. Population Census Results - (National and County/Territorial Levels).
Liberia.
- 1974. Population Census Results - (County/Territory and District Levels).
- 1974. Housing Census Results - (National, County/Territory and District Levels). Liberia.

La première publication, constituée d'un seul volume, contiendra les résultats selon la distinction urbain/rural. La deuxième publication comportera 14 volumes, chacun concernant un County/Territory et les Districts intégrés. Finalement un seul volume concernera l'habitat selon l'ensemble du territoire, les 14 Contés ou Territoires et les 54 Districts sans distinction urbain/rural. La publication d'un répertoire des localités est prévue, ainsi que les statistiques concernant les sites habités de plus de 2.000 habitants.

L'opération du recensement elle-même donnera lieu à la publication de 3 volumes qui décriront respectivement les activités préparatoires, les opérations de terrain et les instructions aux agents, et les procédures adoptées dans le traitement informatique des données.

- 22 - Activité principale de la population âgée de 10 ans et plus par âge et sexe,
- 23 - Principales occupations de la population active âgée de 10 ans et plus par âge et sexe,
- 24 - Occupation détaillée de la population active âgée de 10 ans et plus par sexe,
- 25 - Occupation de la population active âgée de 10 ans et plus par diplôme obtenu et sexe,
- 26 - Occupation de la population active âgée de 10 ans et plus par ethnie et sexe,
- 27 - Occupation de la population active âgée de 10 ans et plus par sexe et état matrimonial,
- 28 - Occupation de la population active âgée de 10 ans et plus par pays de naissance,
- 29 - Statut dans l'activité de la population âgée de 10 ans et plus par occupation et sexe,
- 30 - Statut dans l'activité de la population âgée de 10 ans et plus selon le diplôme obtenu,
- 31 - Statut dans l'activité de la population âgée de 10 ans et plus par grands groupes de l'industrie,
- 32 - Population active selon les branches de l'industrie par âge et sexe,
- 33 - Population active selon les secteurs dans l'industrie par sexe,
- 34 - Distribution de la population active selon les branches industrielles par occupation et par sexe.

E - EVALUATION

Deux semaines après le début du dénombrement, une enquête a été effectuée pour obtenir une estimation de la couverture du recensement.

Comme il est arrivé dans d'autres pays, une estimation sur les erreurs de contenu a été écartée, car cela impliquait des moyens matériels et techniques trop importants. Un échantillon probabiliste au centième a été tiré à partir des districts de recensement. Chaque unité contenait entre 300 et 600 personnes. Quatre principes méthodologiques ont été retenus afin de pouvoir comparer les deux opérations, et de minimiser les difficultés pendant la confrontation:

- i - D'abord pour assurer l'indépendance des deux opérations, l'échantillon a été tiré avant le dénombrement et maintenu secret. En outre, on a choisi des enquêteurs ayant une expérience comparable à celle des agents recenseurs,

- ii - comme pour le recensement, on a alloué à l'enquête une période de 72 heures,
- iii - la comparaison entre les opérations s'est faite dans un seul sens. Les résultats de l'enquête ont été comparés à ceux du recensement. On a classé chaque individu selon qu'il avait été recensé ou non. S'il n'avait pas été recensé, on cherchait à savoir s'il aurait dû être enquêté ou non,
- iv - pour éviter un nombre élevé de vérifications coûteuses et incertaines concernant les individus enquêtés et non recensés, on a choisi de mener l'enquête immédiatement après le recensement et de détecter très soigneusement les cas de migration, grâce à des questions adéquates.

Les variables utilisées pour confronter les deux opérations étaient l'identification géographique du ménage, le nom, le sexe et l'âge de chaque individu. Accessoirement le questionnaire contenait des questions filtre destinées à éliminer les individus nés ou arrivés après le recensement.

Les résultats de l'enquête montrent que les effectifs recensés avaient été sous-estimés de 11 % au niveau national. La sous-déclaration des femmes est légèrement plus forte que celle des hommes. En outre, la sous-estimation est plus forte aux âges jeunes. Le tableau ci-dessous reproduit les contours caractéristiques de la pyramide des âges des pays de l'Afrique tropicale. Les erreurs d'échantillonnage sont les suivantes:

Ensemble des deux sexes, tous âges confondus	1,5 %
Hommes, tous âges	2,2 %
Femmes tous âges	2,4 %

- Estimation de l'erreur de couverture du recensement
selon l'âge et le sexe. Libéria. 1974

Groupes d'âge	Ensemble des sexes	Hommes	Femmes
Tous âges	89,0	89,2	88,8
Moins de 1 an	85,8	86,0	85,6
1 - 4	86,1	88,4	83,6
5 - 9	88,3	88,8	87,8
10 - 14	89,0	88,7	89,4
15 - 19	84,6	83,8	85,4
20 - 24	88,2	86,7	89,2
25 - 29	90,2	88,8	91,3
30 - 34	90,2	89,1	91,0
35 - 39	90,9	89,8	91,8
40 - 44	92,8	92,3	93,5
45 - 49	91,4	92,4	90,2
50 - 54	92,7	93,8	91,0
55 - 59	93,9	95,7	91,5
60 - 64	89,7	92,5	85,4
65 et plus	92,3	93,1	91,1

ANNEXE

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1974

Questionnaire PH3

REPUBLIC OF LIBERIA

MINISTRY OF PLANNING AND ECONOMIC AFFAIRS
FORM PH-3 LONG FORM 1974
CENSUS OF POPULATION

- e. City, Town or other place name
- b. Street address if available
- c. Structure number
- d. Household Serial number

CONFIDENTIAL: This questionnaire is required by the Government of Liberia for the purposes of planning for the future as well as appraising the present needs of the Country. All information herein is accorded confidential treatment and can not be used for purposes of taxation, investigation or regulation. No person on this form will be mentioned by name, only totals will be shown.

NAME	RELATIONSHIP TO HEAD	SEX	AGE	MARRITAL STATUS	COUNTY OF BIRTH	LENGTH OF RESIDENCE	CITIZEN OF LIBERIA	TRIBE	LITERACY	SCHOOL ATTENDANCE	HIGHEST GRADE COMPLETED	Ask all persons over age 5 years		Ask all women over age 10 years		Ask all persons over age 10 years															
												NUMBER OF CHILDREN BORN	CHILDREN BORN IN PAST YEAR	ECONOMIC ACTIVITY	USUAL OCCUPATION	BUSINESS OR INDUSTRY	WORK STATUS														
What is the name of the head of this household? Name of persons who usually live here. Any babies or old people you did not list? Name of persons temporarily away but who will return within 2 months. Name of persons staying here with no usual place of residence elsewhere. Name of persons not usual residents but who have been staying here more than 2 months. How many persons staying here less than 2 months have a usual place of residence elsewhere? (List all persons in order shown in relationship to head column.) I have listed <input type="text"/> persons. Are there any other persons who are usually here that have not been mentioned? If yes, list them.	List persons in following order. HEAD. 1st wife with unmarried children. Other wives and their children (number each wife). Married children of head. Grandchildren of head. Other related persons. Other nonrelated persons.	CODE	MALE	FEMALE	Last birth date	Ask all persons over 10 years	Country if outside Liberia	Number of years person lived in this country. If always, enter "25" if less than 1 yr, enter "00"	Write name of tribe. If no tribe enter "00"	Can person read and write English?	Is person presently attending school?	What was the highest grade completed? If none enter "00"	Ask all women over age 14 years regardless of marital status.	AT HOME	AWAY FROM HOME	DIED	EVER BORN	SURVIVING	WORKING	KEEPING HOUSE	STUDENT	RETIRED	OTHER	CODE	CODE	PAID EMPLOYEE	EMPLOYER	SELF/EMPLOYED	UNPAID FAMILY WORKER		
1	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	
2																															
3																															
4																															
5																															
6																															
7																															
8																															
9																															
10																															

IF LISTING IS CONTINUED ON A CONTINUATION SHEET, ENTER "X"

ASK ALL HOUSEHOLDS

<p>(H-1) TYPE OF HOUSING UNIT <input type="checkbox"/> 1 Conventional - permanent <input type="checkbox"/> 2 Conventional - semi - permanent <input type="checkbox"/> 3 Temporary</p> <p>(H-2) IS HOUSING UNIT OWNED BY SOMEONE LIVING IN IT OR IS IT BEING RENTED? <input type="checkbox"/> 1. Owned or being bought. <input type="checkbox"/> 2. Rented for cash <input type="checkbox"/> 3. Rent free or other arrangement If rented, what is monthly rent? (enter amount) <input type="text"/></p>	<p>(H-3) CONSTRUCTION MATERIALS OF OUTERWALLS. <input type="checkbox"/> Stone, concrete cement block <input type="checkbox"/> Wood boards <input type="checkbox"/> Mud and mat <input type="checkbox"/> Reed, bamboo, grass <input type="checkbox"/> Galvanized iron <input type="checkbox"/> Other</p>	<p>(H-4) <input type="checkbox"/> Number of households in this structure <input type="checkbox"/> Number of rooms in this household <input type="checkbox"/> Number of persons in household (Enter number of persons in household) <input type="checkbox"/> Number of persons in household under age 14 years (count children in column 1)</p>	<p>(H-5) UTILITIES AVAILABLE IN HOUSING UNIT Yes No <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> Inside pipe water <input type="checkbox"/> Electricity <input type="checkbox"/> Inside flush toilet <input type="checkbox"/> Is kitchen shared with other units? <input type="checkbox"/> Is toilet shared with other units?</p>	<p>(H-6) <input type="checkbox"/> Number of persons who died in this household in past year.</p>	<p>(H-7) AVAILABILITY OF RADIO IN HOUSING UNIT Yes No <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2</p> <p>(H-8) WHAT IS THE MONTHLY INCOME OF THE HEAD OF THIS HOUSEHOLD? <input type="checkbox"/> 1. Under \$ 50 per month <input type="checkbox"/> 2. \$ 50 to \$ 100 per month <input type="checkbox"/> 3. \$ 100 to \$ 150 per month <input type="checkbox"/> 4. \$ 150 to \$ 200 per month <input type="checkbox"/> 5. \$ 200 to \$ 250 per month <input type="checkbox"/> 6. \$ 250 to \$ 300 per month <input type="checkbox"/> 7. \$ 300 to \$ 350 per month <input type="checkbox"/> 8. \$ 350 to \$ 400 per month <input type="checkbox"/> 9. Over \$ 400 per month</p>
--	--	--	--	--	--